

INSCRIPTION AU PRÉSCOLAIRE

ÉCOLE SAINT-FIDÈLE – ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

VENDREDI 9 FÉVRIER – 8 H À 11 H ET 13 H À 17 H 30



L'inscription se fera le **vendredi 9 février de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 00 à 17 h 30** au secrétariat de l'école Saint-Fidèle (2^e étage). Notez que votre enfant n'a pas à être présent.

Des membres du personnel seront présents pour répondre à vos questions et vous soutenir dans la procédure d'inscription. L'inscription au service de garde s'effectuera au même moment.

Documents à apporter pour l'inscription au préscolaire :

- **l'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format).** S'il y a lieu, pour l'obtention d'un certificat de naissance, les parents doivent en faire la demande via le site internet du *Directeur de l'état civil* au <http://www.etatcivil.gouv.qc.ca/fr/default.html> ou en se présentant à leur bureau;
- **la carte d'assurance-maladie de l'enfant;**
- **une preuve de résidence** (exemples : une facture d'Hydro-Québec ou le permis de conduire).

Vous devez procéder à l'inscription de votre enfant à son école de quartier. Pour vous aider à trouver l'école de votre quartier vous pouvez utiliser l'outil de « [Recherche de l'école de quartier](#) » proposé sur le site Internet de la Commission scolaire de la Capitale, dans la section *Inscription scolaire et admission*. (<https://www.cscapitale.qc.ca/inscription-scolaire-et-admission/>)



L'âge d'admission est fixé à cinq ans révolus au 30 septembre 2018. Pour obtenir de plus amples informations, contactez Mme Johanne Simard au 418 686-4040, poste 4039.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter le vendredi 9 février, vous pourrez procéder à l'inscription de votre enfant en vous présentant au secrétariat du 7 au 16 février aux heures suivantes : de 8 h 45 à 11 h 00 et de 13 h 30 à 15 h 00. Toutefois, il n'y aura pas de personnel supplémentaire pour répondre à vos questions, ce qui peut augmenter le temps d'attente.

Nous vous remercions de transmettre l'information aux gens de votre entourage qui doivent inscrire à notre école un premier enfant au préscolaire.